» Trophées Marianne de l'Yonne

Le jeudi 20 octobre 2022 se tenait, à Auxerrexpo, le salon Cité 89, un événement dédié aux élus locaux leur permettant d'échanger avec une centaine d'exposants de tous les domaines concernés par la commande publique comme l'aménagement urbain, l'environnement, l'énergie, les travaux publics, les transports ou encore le tourisme et la santé.

Neuf « Marianne de l'Yonne » (sur 30 candidatures) y ont été décernées par un jury composé de maires, de représentants territoriaux (du Département et de la Région) et de directeurs d'entreprises.

Pour rappel, les « Marianne de l'Yonne » ont été créées en 2015 par Jean-Baptiste LEMOYNE, l'Yonne Républicaine et l'AMF 89 pour récompenser les différentes initiatives communales les plus notables.

Cette année, les trophées ont été créés par la société TPMS à Montholon.



L'année 2022 est une année exceptionnelle pour l'Aillantais qui s'est vu récompensé de trois trophées :

- **la commune de Sommecaise**, pour la création de son café multiservices à partir d'une ancienne étable au cœur du bourg a reçu le prix Attractivité du territoire.



Projet de la commune de SOMMECAISE : création d'un café multiservices

- **la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne**, pour la restauration du complexe sportif et du dojo de Montholon, a reçu le prix Intercommunalité.



Projet de la CCAB : complexe multisports à MONTHOLON

- **la commune de Poilly-sur-Tholon**, pour la réhabilitation et la restructuration de l'ancienne école des garçons de 1888 de Bleury, fermé en 1991, en centre de loisirs, a reçu le prix Service public.



Projet de la commune de POILLY-SUR-THOLON : centre de Loisirs à Bleury

La commune de Poilly-sur-Serein a également été distinguée par le prix Service public, la commune de La Belliole par le prix Développement durable, les communes de Joigny et de Saint-Privé par le prix Citoyenneté et engagement, la commune d'Argentenay par le prix Culture et patrimoine et la commune de Chéu par le prix du jury.

De belles initiatives pour nos villages de demain !





Aillantais ! Covoiturez avec KAROS

» Création d'un service de covoiturage de courte distance : KAROS

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) souhaite développer le covoiturage de courte distance. Alternative à la voiture individuelle une solution de transport en commun est proposée aux Aillantais en téléchargeant l'application.

En une décennie, le covoiturage s'est installé dans les habitudes de nombreux voyageurs. Le « court-voiturage » est quant à lui réservé aux trajets courts et fréquents, en particulier entre le domicile et le lieu de travail. Il vise à mettre en place un réseau d'automobilistes susceptibles de partager leur véhicule le temps d'un court trajet sous la forme de covoiturage.

Le développement d'**un service de covoiturage de courte distance sur l'ensemble du territoire** permettra de :
- faciliter les déplacements des habitants du territoire, notamment pour ceux qui ne disposent pas d'un véhicule et/ou du permis de conduire ;
- concourir à la réduction d'émission de gaz à effet de serre ;
- augmenter l'attractivité du territoire (meilleure desserte des bassins d'emplois, désenclavement des zones les plus reculées, etc.) ;
- contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens (gain de temps et de pouvoir d'achat).

À cet effet, afin d'inciter à utiliser le covoiturage, **la Communauté de Communes participera financièrement à ce service** en subventionnant les trajets des habitants de l'Aillantais.
Les conducteurs percevront 2 € minimum par passager plus 10 centimes du kilomètre au-delà de 20 kilomètres :
- les passagers, habitant le territoire, participeront à hauteur de 1 € par trajet applicable pour les trajets dont l'origine ou la destination sont dans la communauté de communes, plus 10 centimes du kilomètre au-delà de 20 kilomètres ;
- le solde du trajet (1 €) sera pris en charge par la CCAB.

Les entreprises de l'Aillantais peuvent également faire bénéficier leurs salariés du service de covoiturage KAROS, en adhérant à l'application gratuitement et en créant une communauté pour leur enseigne. Les salariés pourront économiser sur leur budget automobile, réduire leur temps de trajet en identifiant leurs collègues, diminuer leur impact carbone, et favoriser les relations au sein de l'entreprise.

À compter du 1er janvier 2023, le gouvernement met en place le plan sobriété énergétique en donnant 100 € aux conducteurs de covoiturage. KAROS est partenaire ! 50 € versés dès le premier trajet validé et 50 € restant dès le dixième trajet validé.

Imprimé en 6500 exemplaires par ADN sur papier offset recyclé - Directeur de la publication : Mahfoud AOMAR - Dépôt légal : janvier 2023

» INFOS DE L'AILLANTAIS

JANVIER 2023

9, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON
Tél. 03 86 63 56 63
contact@ccaillantais.fr ▌ http://www.ccaillantais.fr/

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'Aillantais en Bourgogne

Édito

Nous avons vécu une année 2022 marquée par une inflation galopante et des coûts croissants de l'énergie. Nous nous efforçons de prendre les mesures nécessaires pour garder une capacité d'investissement.
La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) en 2023 continuera à développer ses actions au service des habitants du territoire. Elle œuvrera quotidiennement à répondre au mieux aux besoins qui sont les vôtres.

Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années dans le domaine de la santé par la construction d'une maison médicale. Cet engagement se poursuit par la création d'une annexe à celle-ci, nécessaire pour renforcer l'offre de soins.
Nous travaillons à l'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Auxerrois et l'Agence Régionale de Santé qui permettra d'engager des actions de santé sur notre territoire.
La communauté de communes s'est impliquée depuis plusieurs années dans le domaine alimentaire. Nous sommes la première collectivité du département à avoir obtenu une reconnaissance dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui contribuera à vous offrir ainsi qu'à vos enfants une alimentation locale et durable.
La CCAB travaille activement à dynamiser le développement économique, l'implantation prochaine d'un Briconautes dans la zone d'activité de Montholon en est l'illustration.
Nous avons récemment acquis l'ancien « Aillant Bricolage » afin d'y créer un espace solidaire multi-usages qui regroupera un lieu de vente (complément d'une future ressourcerie dans la zone d'activité), un tiers-lieu et, un espace, nous l'espérons, pour les producteurs locaux.
Afin de faciliter la mobilité, une application de covoiturage KAROS a été développée sur le territoire. Ce nouveau mode de transport subventionné par la CCAB encouragera la réduction d'émission de gaz à effet de serre et contribuera à améliorer votre pouvoir d'achat.
Après de nombreuses années sans augmentation (et même une baisse en 2015) de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, la CCAB n'a pas d'autre choix que de revoir ses tarifs pour garantir l'équilibre budgétaire, au vu de la hausse croissante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.
Nous restons cependant, comparativement, l'une des collectivités les moins chères pour ce service.
Enfin, la Communauté de Commune de l'Aillantais en Bourgogne s'est vu décerner une belle récompense : Le Trophée des Marianne de l'Yonne pour la réalisation du complexe multisports.

Les conseillers communautaires se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2023, pleine de projets, de rencontres et de belles surprises.

Prenez soin de vous !

Mahfoud AOMAR

» Sensibiliser les jeunes de l'Aillantais aux sports de rue !

Le 5 octobre dernier, la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne a organisé en partenariat avec l'accueil de loisirs adolescents L'Obrig'Ado basé à Montholon (Aillant-sur-Tholon), un après-midi sportif inspiré par les sports de rue.
Sous un soleil radieux, près de 60 jeunes de 10 à 15 ans ont été réunis sur le site du complexe sportif intercommunal de Montholon (Aillant-sur-Tholon) pour pratiquer gratuitement différents sports prisés par les jeunes : double dutch, pannafoot, chase tag, hip hop, parkour, BMX, trottinette... sous la forme de stands sur lesquels les jeunes tournaient.
Parallèlement, une équipe de secouristes les sensibilisait aux gestes de premiers secours.



Cet évènement était animé et encadré par le comité départemental de l'UFOLEP de l'Yonne et ses éducateurs sportifs qui ont aussi réalisé des démonstrations très impressionnantes et appréciées des jeunes.
Ils ont témoigné : « les démonstrations étaient incroyables », et « Le hip hop c'est trop bien, en plus leur démo était cool ! ».
Ils ont suggéré de nouvelles activités comme le street-art : « J'ai déjà fait des Ufo street dans d'autres communes et l'activité tag était cool… ».
Enfin, ils ont fait des propositions telles que la création de challenges entre équipes, voire même de rencontres entre jeunes de communes différentes.
Tous les enfants sont partis du site ravis, en faisant le souhait que ce type d'évènement puisse se renouveler.

La CCAB et L'Obrig'Ado se félicitent que cet évènement ait permis aux adolescents de se retrouver, de pratiquer des activités qui leur correspondent dans un esprit de collaboration, en lien avec les valeurs du sport.



» Un nouveau responsable à l'École de Musique

Depuis le 17 octobre 2022, Thomas SIKORSKI est le nouveau responsable de l'École de Musique de l'Aillantais.

En effet, après de nombreuses années passées à assurer la direction de l'École de Musique, Éric PETIT a fait valoir ses droits à la retraite dans ce rôle. Il continuera, toutefois, à assurer les cours de formation musicale et de clarinette.

Thomas SIKORSKI est professeur de guitare classique au sein de l'école de l'Aillantais depuis 2016. Il a décidé d'endosser ce rôle de directeur, nouveau pour lui, car il apprécie tout particulièrement cette école qui fonctionne très bien, avec de bons élèves et un dynamisme que l'on rencontre peu dans d'autres établissements, et aussi car ce poste présente une diversité de fonctions.

Effectivement, il assurera le suivi pédagogique des élèves et les projets scolaires de fin d'année. Thomas SIKORSKI aura à cœur de développer la musique actuelle, la création d'un atelier est d'ailleurs en cours.

Nous vous rappelons que l'école de musique est ouverte à tous les habitants du territoire et les instruments suivants y sont enseignés : piano, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, guitare classique, guitare électrique, basse, batterie, violoncelle, saxophone.

Les ateliers de cornemuse et d'accordéon diatonique complètent l'éventail des choix possibles au sein de l'école. Comme tous les ans, les élèves sont évalués en décembre et en juin.

Un concert est donné au sein de la mairie d'Aillant-sur-Tholon pour les fêtes de fin d'année et un projet musical est mis en place avec les écoles du territoire.

Ce projet est clôturé par un spectacle donné en mai où tous les parents peuvent venir applaudir les musiciens.

» Le relais Mésange

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service proposé gratuitement à l'ensemble de la population du territoire de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne. Il est destiné aux parents, aux futurs parents, aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfants à domicile.

Ses missions

►Auprès des familles

Le relais est un lieu ressource pour les parents et futurs parents qui **recherchent un mode d'accueil pour leurs jeunes enfants**.

- **Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli par une assistante maternelle agréée**, le relais peut vous fournir une liste de ces professionnelles de la petite enfance exerçant sur le territoire. L'animatrice vous orientera au mieux en fonction de vos besoins et répondra à vos questions sur le statut de parent-employeur tout au long de l'embauche de votre assistante maternelle.
- **Vous souhaitez que votre enfant fréquente** de manière régulière ou occasionnelle **la crèche Les Tipitchounes** située à Montholon (Aillant-sur-Tholon), la pré-inscription se fera auprès du RPE.

►Auprès des professionnelles de l'accueil individuel (Assistante maternelle / Garde d'enfants à domicile)

Le relais est un lieu d'information sur les métiers de l'accueil individuel mais aussi un lieu de rencontres et d'échanges. Il accompagne en organisant des ateliers d'éveil à destination des enfants accueillis par les assistantes maternelles et favorise la mise en place des formations professionnelles.

Si le métier d'assistante maternelle vous intéresse, vous pouvez contacter le relais afin d'obtenir des renseignements sur cette profession ainsi que sur les démarches à effectuer pour obtenir l'agrément.

CONTACT DU RELAIS MÉSANGE

Permanences téléphoniques
le lundi de 14h à 16h, le mardi de 10h à 12h et de 14h à 16h, le jeudi de 14h à 16h au 03 86 62 13 53

Courriel : relaismesange@ccaillantais.fr

Accueil physique sur rendez-vous, au RPE, situé dans le bâtiment de la crèche au
7, rue des Perrières - Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON

L'animatrice du Relais Mésange, Aurore GUICHETEAU, se tient à votre disposition.



» La redevance incitative

La redevance incitative (RI) a été mise en place en 2012 sur notre territoire en substitution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
Depuis sa mise en œuvre, le montant minimum a diminué d'environ 15% et la grille tarifaire n'avait pas évolué depuis 2015 !

Les objectifs de la mise en place de la redevance incitative étaient multiples :

- diminuer le tonnage les ordures ménagères résiduelles (bac avec le couvercle grenat),
- augmenter le tonnage des déchets recyclables (bac couvercle jaune),
- maîtriser les coûts de gestion de service.

Dix ans après cette mise en place, nous pouvons voir les effets produits sur nos comportements et sur les tonnages des déchets.
L'étude de nos performances fait ressortir les très bons résultats de notre territoire sur les tonnages des ordures ménagères résiduelles et sur les déchets recyclables.
Nous constatons, cependant, l'évolution non négligeable des déchets collectés en déchèteries. En effet, les tonnages des déchets pris en charge par le service public ont augmenté de 44% entre 2012 et 2021.

Depuis ces dernières années, le coût du service d'enlèvement des ordures ménagères subit des augmentations importantes. Outre les augmentations énergétiques et des carburants, nous



faisons face à une augmentation sans précédent de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP).

Cette taxe est fixée par l'État sur chaque tonne enfouie : les ordures ménagères résiduelles et les encombrants de déchèteries, soit près de 2 000 tonnes pour notre territoire. Cette taxe qui était d'un montant de 18 €HT par tonne, passe à 51 €HT la tonne en 2023, 58 €HT en 2024 et 65 €HT en 2025, soit une augmentation, à compter de 2025, de plus de 100 000 €TTC par an à tonnage constant !

Afin de pouvoir équilibrer et sécuriser le budget, le conseil communautaire a été contraint d'augmenter les tarifs de la redevance incitative pour l'année 2023 et cela pour la première fois depuis plus de 10 ans !

» La nouvelle grille tarifaire 2023 et les tarifs annexes

La grille tarifaire 2023 :

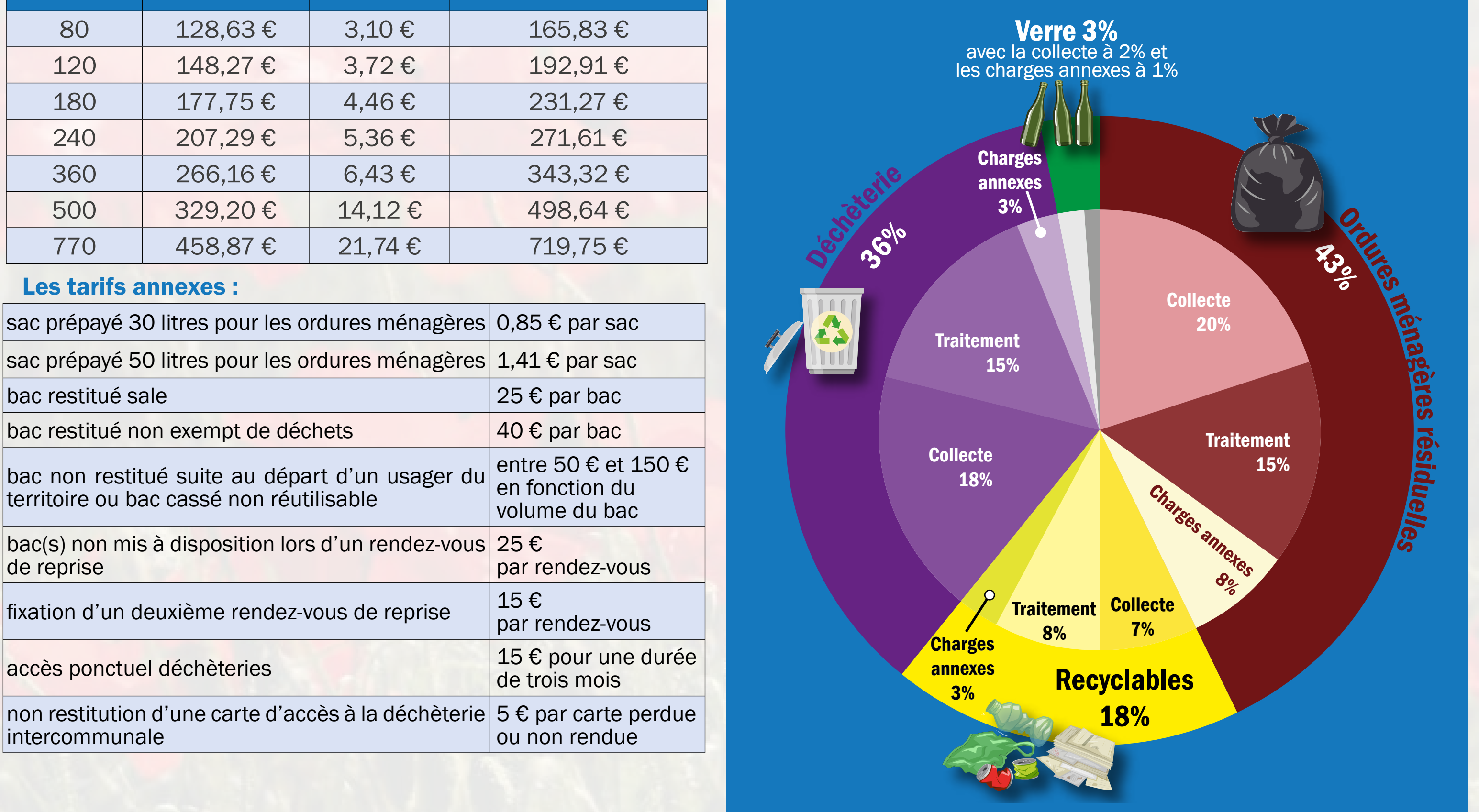
Volume du bac (en litres)	Part fixe	Part à la levée	**TOTAL ANNUEL MINIMUM** avec 12 levées du bac OMR + 26 levées du bacs recyclables et accès en déchèterie
80	128,63 €	3,10 €	165,83 €
120	148,27 €	3,72 €	192,91 €
180	177,75 €	4,46 €	231,27 €
240	207,29 €	5,36 €	271,61 €
360	266,16 €	6,43 €	343,32 €
500	329,20 €	14,12 €	498,64 €
770	458,87 €	21,74 €	719,75 €

Les tarifs annexes :

sac prépayé 30 litres pour les ordures ménagères	0,85 € par sac
sac prépayé 50 litres pour les ordures ménagères	1,41 € par sac
bac restitué sale	25 € par bac
bac restitué non exempt de déchets	40 € par bac
bac non restitué suite au départ d'un usager du territoire ou bac cassé non réutilisable	entre 50 € et 150 € en fonction du volume du bac
bac(s) non mis à disposition lors d'un rendez-vous de reprise	25 € par rendez-vous
fixation d'un deuxième rendez-vous de reprise	15 € par rendez-vous
accès ponctuel déchèteries	15 € pour une durée de trois mois
non restitution d'une carte d'accès à la déchèterie intercommunale	5 € par carte perdue ou non rendue

ZOOM SUR LA RÉPARTITION DES COÛTS DES DÉCHETS

La redevance incitative permet de couvrir l'ensemble des coûts du service des déchets : collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles, des déchets recyclables, des déchets collectés en déchèteries.



» Les projets soutenus par la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

Chaque année, la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne souhaite soutenir des projets en lien avec ses compétences ou d'intérêts intercommunautaires.
Après étude du conseil communautaire, des subventions, des aides ou autres fonds peuvent être alloués à des entreprises, des associations ou des actions mises en place sur le territoire de l'Aillantais.

» SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

La CCAB s'est substituée sans obligation, ni compensation à la cotisation annuelle des communes de l'Aillantais au SDIS de l'Yonne. Le montant pour l'année 2023 s'élève à 293 761,29 € contre 288 853,18 € pour l'année 2022, ce qui offre aux communes une ressource financière supplémentaire non négligeable. De plus, la CCAB participe activement à la construction du nouveau centre de secours. En effet, un terrain de 4 000 m² est cédé à l'euro symbolique au SDIS de l'Yonne pour permettre la concrétisation de ce projet. Elle participera également à hauteur de 15% du montant des travaux de construction sans dépasser 150 000 € et réalisera la voirie d'accès.

» Enfance-Jeunesse

Une partie du budget de la communauté de communes est consacrée à l'enfance et à la jeunesse, elle comprend :

- les subventions versées aux différentes structures d'accueil de loisirs du territoire de l'Aillantais (210 000 €) ;
- la mise à disposition des éducateurs sportifs du Groupement Employeurs Multi-Activités de l'Yonne (GEMA 89) afin d'assurer les séances sportives des différents pôles proposés sur le territoire (10 727,34 €) ;
- la gestion de l'école de musique intercommunale de l'Aillantais (118 400 €).

Les projets phares de 2023

Annexe à la maison médicale de l'Aillantais

Un projet d'annexe à la maison médicale de l'Aillantais a débuté fin 2022 avec les premières esquisses élaborées par le cabinet 5-CINQ Architecture. Ce projet s'élève à 1 197 050 €HT subventionné à hauteur de 532 000 € par l'État, de 119 000 € par la Région et de 115 000 € par le Département. Cette annexe accueillera un bassin de kinésithérapie avec ses deux cabinets de soins et d'activités et, également, deux cabinets dentaires.



Aménagement de la Zone d'Activités Rue Marcel BRAULT

Depuis quelques mois, le premier lot vendu sur la zone d'activités située rue Marcel BRAULT à Montholon (Aillant-sur-Tholon) est destiné à la construction du magasin Briconautes. Il devrait ouvrir ses portes à la fin du premier trimestre 2023. Plusieurs autres lots restent disponibles à la vente.



Acquisition de l'ancien Aillant Bricolage

Ce bâtiment, acquis récemment par la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne, pourra accueillir un espace solidaire multi-usages comme un lieu de vente en complément de la future ressourcerie, un tiers-lieu et un espace de vente des produits élaborés par les producteurs locaux.

